DÉCEMBRE
2023

NUMÉRO 47

GENESTON MAG

Dossier

CRÉATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

Commune de GENESTON

p.04
BRÈVES D'ACTU
L'actualité communale, en bref et en clair.

p.05
TEMPS D'ÉCHANGES
Les réponses des élus à vos questions.

EN IMAGES
Spectacles, solidarité et mémoire

DOSSIER
Création d'un schéma directeur des eaux pluviales

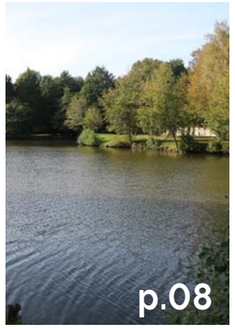

BIBLIOTHÈQUE
Nouveautés : collecte de boîtes solidaires et atelier Remue-méninges

PLACE AUX JEUNES
Les actualités de nos écoles

ZOOM SUR...
L'agenda 2024

p.15
ÉCOGESTE
Ateliers d'éducation routière à vélo et Jeu anti-gaspi

TERRITOIRE
Développement des énergies renouvelables

p.18
PORTRAITS
Vos élus

ENTREPRENDRE
JH Automobiles et Toutou s'apprend

DU CÔTÉ DES ASSOS
Elles font bouger la commune, on vous en donne des nouvelles !

p.21
AGENDA

p.22
LA PAROLE AUX ÉLUS

p.23
INFOS PRATIQUES

Geneston mag n°47 Décembre 2023 | Directrice de la publication : Karine PAVIZA, maire | Responsable de la commission communication : Emmanuel CATROUILLET, adjoint | Rédaction et mise en page : Marie BARRAUD, service communication | Création : Mon Atelier Coloré | Impression : Imprimerie du Bocage, papier 100% PEFC | Tirage : 1750 exemplaires
Crédits photos : Mairie de Geneston, Adobe Stock.
Prochain magazine le 5 février 2024, informations à remettre par mail à communication@geneston.fr avant le 12 01 2024.

Édito

KARINE PAVIZA, MAIRE DE GENESTON

Bienveillance envers les autres, et notamment ceux en position moins favorisée que nous : ces dernières années, vous avez été nombreux à contribuer aux actions lancées par la mairie sur ce sujet.

Lors de l'édition 2023 de Geneston Solid'air, ce sont 140 kg de denrées alimentaires et de produits d'hygiène qui ont pu être reversés à des associations caritatives ! La collecte de jeux et de jouets où vous répondez toujours présents et je vous en remercie. Pour cette période de noël, la bibliothèque est lieu relais pour l'initiative "boîtes solidaires" : confectionnez et venez déposer un colis de Noël qui sera ensuite transmis aux bénéficiaires de la Croix-Rouge.

Bienveillance des élus qui iront distribuer les paniers garnis des personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer.

Bienveillance envers notre planète : lors de cette seconde édition de la Semaine Européenne de la réduction des déchets, vous avez pu participer à des ateliers, une conférence ("Déchets Land - La face cachée de nos déchets") et une exposition ("Trop de déchets dans nos poubelles"). Pleins de bons conseils et de bonnes idées pour sauvegarder au mieux notre planète !

Bienveillance envers les travaux comme ceux du chemin des Bois et de la rue de Marboeuf : ils visent à assurer la mise en état et des besoins des réseaux des eaux pluviales et potables. Faites preuve de bienveillance envers les personnels impliquées sur ce projet : la situation reviendra vite à la normale !

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le 13 janvier à 18 h pour la cérémonie des voeux.

Karine Paviza

Commune de GENESTON

VOEUX DU MAIRE

Les voeux de la municipalité auront lieu dans la grande salle de la Charmille le **samedi 13 janvier à 18h**, en présence des élus et du Conseil municipal enfants. Rétrospectives, retours sur les grands projets,... Un verre de l'amitié sera offert après ce moment convivial.

NOUVEL ÉLU

Suite à la démission de Nadia BRETAUDEAU, Etienne LE GOUALLEC rejoint le conseil municipal de la commune.

Vendredi 15 décembre

ANIMATIONS ET FEU D'ARTIFICE

La municipalité et l'association des commerçants et artisans vous convient à une soirée animée le vendredi 15 décembre.

À partir de 17h : l'association des commerçants et artisans vous propose de rencontrer le Père Noël sur le parking de la Charmille.

17h à 18h45 : balade aux lampions dans la commune. Rendez-vous à 17h au parking de la Charmille pour récupérer votre lampion. Départ de la balade à 17h45 et déambulation durant une heure dans les rues de Geneston.

20h : spectacle pyrotechnique au plan d'eau.

NOUVEL AGENT

La commune accueille Ketty DOLMEN en tant que responsable du service Accueil, état civil, affaires sociales, CCAS et élections.

Permanence de retrait

PANIERS GARNIS POUR LES AÎNÉS

Face au nombre très important de demandes de paniers garnis offerts aux aînés de la commune, la municipalité propose aux personnes de venir retirer leurs paniers garnis lors d'une permanence en mairie. Les personnes concernées ont été informées par un courrier. Il est possible d'envoyer un proche, muni du courrier et de la copie de la pièce d'identité du récipiendaire.

› Vendredi 8 décembre : **de 14h00 à 16h30** en mairie.

En cas d'impossibilité de vous déplacer lors de cette permanence, merci de contacter Ketty DOLMEN (02 28 25 01 61 / k.dolmen@geneston.fr).

JEUDIS 14 DÉCEMBRE, 21 DÉCEMBRE ET 02 FÉVRIER

Les prochains conseils municipaux auront lieu à 20h30 en salle du conseil. Retrouvez tous les comptes-rendus sur le site www.geneston.fr et affichés en mairie ou dans les villages.

Nouvel arrêté municipal

CHIENS EN LAISSE

Suite à l'arrêté municipal 2023-36, chaque Genestonnais a l'obligation de tenir son chien en laisse dans les zones publiques suivantes :

- Parc du Château
- Plan d'eau et complexe sportif
- Square des Chênes
- Square des Vergnes
- Fosse jaune

Pour en savoir plus, consultez l'arrêté sur notre site internet.

Nouvel arrêté municipal

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Suite à l'arrêté municipal 2023-37, chaque Genestonnais a l'obligation d'entretenir les trottoirs situés devant son logement. Il doit donc :

- le nettoyer, enlever les feuilles et les déchets
- enlever les mauvaises herbes
- en cas de neige et de verglas : déneiger, retirer le verglas et épandre du sel ou du sable afin d'éviter les risques de chute.

Pour en savoir plus, consultez l'arrêté sur notre site internet.

Bibliothèque

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

En raison des fêtes de fin d'année, la bibliothèque Les Mots Passants sera fermée du 24 décembre au 1er janvier inclus.

QUESTIONS DE CITOYEN

1

« Dans quel cas dois-je contacter le 17 ? »

Vous devez contacter "police secours" au 17 si vous êtes victime ou témoin :

- **d'un besoin de secours avéré (exemple : personne suicidaire)**
- **de violences (physiques, conjugales, sexuelles...)**
- **d'un vol à l'arraché (se faire arracher un objet de valeur tel qu'un sac à main)**
- **d'un accident de la circulation avec blessé(s) et risque pour les autres usagers de la route**
- **de faux démarcheurs présents ou qui viennent de quitter votre domicile**
- **d'un échange de drogue en cours**
- **d'un cambriolage ou d'un vol de véhicule**
- **de troubles à l'ordre public graves (accès communs ou voie publique empêchés)**
- **de nuisances importantes (par exemple : tapage nocturne après échec des démarches amiables)**
- **d'une alerte à la bombe**

Vous serez alors pris en charge par un gendarme ou un policier du département concerné.

Si vous êtes sourd ou malentendant, vous pouvez contacter le 114 par sms ou via l'application smartphone dédiée "Urgence 114".

2

« Quelles sont les prochaines élections et quand auront-elles lieu ? »

Les prochaines élections seront les élections européennes. Tous les citoyens européens seront appelés à voter pour choisir leurs représentants au Parlement européen. Les français devront voter le 9 juin 2024 pour désigner leurs 81 députés.

3

« J'ai 17 ans. Est-ce que je peux passer mon permis de conduire ? »

L'examen du permis de conduire sera ouvert dès l'âge de 17 ans à partir de janvier 2024. Cette disposition s'appliquera universellement aux candidats au permis de conduire, qu'ils soient inscrits dans une auto-école traditionnelle, qu'ils optent pour le passage en candidat libre, ou qu'ils choisissent une auto-école en ligne.
Les jeunes de 17 ans qui sont inscrits à l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), également connu sous le nom de conduite accompagnée, peuvent déjà passer l'épreuve pratique du permis de conduire. Cependant, la conduite individuelle après avoir réussi l'examen n'est permise qu'à la majorité.

COUP D'ŒIL SUR L'ACTU

1

Pour la deuxième année consécutive, le CCAS proposait un moment convivial et solidaire le dimanche 8 octobre : Geneston Solid'air en rires et en chansons. Les participants ont profité du spectacle donné par la compagnie Envies de Scène.

2

Les dons de l'après-midi, 140 kg de denrées alimentaires non périssables et de produits d'hygiène, ont été reversés au Secours Populaire et au Secours Catholique. Merci à toutes et tous !

3

Samedi 11 novembre, Madame le Maire Karine PAVIZA, Frédéric GLOTIN, adjoint à la culture et Mélody GUERCHET-ARFINI, présidente du Comité des Fêtes, ont inauguré la 762ème Foire de la Saint-Brice.

4

Dimanche 12 novembre, les élus, les élus du CME et les membres de l'Union Nationale des Combattants de Geneston se sont recueillis autour du Monument aux morts lors de la cérémonie de la commémoration de l'Armistice 14-18.

5

Les ateliers manuels "Créé ta galaxie dans un bocal", organisés par la bibliothèque dans le cadre de la Fête de la science, ont eu un joli succès.

6

Cette année encore, les Genestonnais se sont montrés généreux lors des collectes des 22 novembre et 2 décembre derniers. Les jouets seront remis aux associations caritatives locales, le Secours Populaire et le Secours Catholique, par Nathalie LUCAS, adjointe aux affaires sociales et services aux habitants.

7

Un peu plus de 200 convives étaient présents pour le Repas des aînés, mercredi 11 octobre, dans la salle de la Charmille. Aux fourneaux, le traiteur La Biguenée a su ravir les papilles des invités tandis que deux groupes ont assuré le spectacle : Vegas Country Show et l'orchestre Jean Ricolleau. Elus et agents ont assuré le service. Le repas s'est conclu par quelques pas de danse.

8

Les élections du nouveau Conseil Municipal Enfants ont eu lieu le 23 novembre. Retrouvez les résultats dans le prochain bulletin municipal.

DOSSIER

CRÉATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

La commune a créé son Schéma directeur des eaux pluviales. Quels sont les objectifs de ce document ? Comment va-t-il être mis en place ?

QU'EST-CE QUE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ?

Les eaux pluviales concernent tout type de précipitations (pluie, neige, grêle) interceptées par une surface artificielle (toiture, routes...) ou naturelle (arbre, sol...). La gestion des eaux pluviales par une commune a plusieurs enjeux.

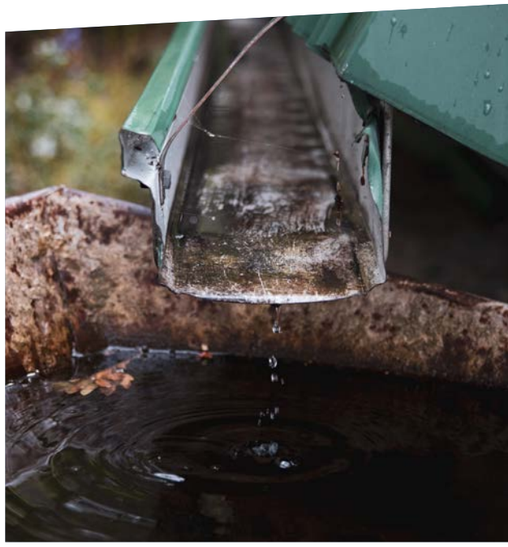

Elle doit permettre de :

- Lutter contre les risques d'inondations : celles-ci peuvent mettre en péril la sécurité des habitants, des biens ainsi que le territoire de la commune.
- Protéger les ressources en eau et les milieux naturels contre la pollution : selon la nature et l'affectation des surfaces sur lesquelles elles ruissellent, les eaux pluviales peuvent véhiculer des polluants (hydrocarbure, pesticides,...). Des mesures correctives devront alors être mises en place.
- Favoriser la recharge des nappes phréatiques et des cours d'eau : les nappes souterraines proviennent de l'infiltration des eaux pluviales dans le sol et constituent notre plus grande ressource d'eau potable. Un cours d'eau bien alimenté va fertiliser les sols, transporter les sédiments et préserver la biodiversité.
- Maîtriser les coûts : organiser les projets et travaux afin de contrôler les dépenses.

> **Les eaux pluviales appartiennent au propriétaire du terrain sur lequel elles tombent**

PRINCIPES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE GENESTON

Cette gestion s'articule autour des principes suivants :

- Préserver la perméabilité des sols dans le cadre des aménagements urbains pour limiter le ruissellement. Cela implique une définition de coefficients d'imperméabilisation en fonction des systèmes de gestion des eaux pluviales existants.
- Définir des tailles de projets pour lequel les eaux pluviales sont gérées au plus près de la source, en privilégiant l'infiltration quand cela est possible.

La gestion des eaux pluviales d'un territoire est composée :

- D'ouvrages privés participant à la gestion des eaux pluviales, dont les investissements et les charges d'exploitation sont à la charge des particuliers.
- D'installations et ouvrages publics de collecte, y compris bassins de rétention des eaux, destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales.

QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES ?

Le schéma directeur des eaux pluviales est un document de gestion et de programmation en matière d'eaux pluviales. Il facilite la compréhension du fonctionnement hydraulique du territoire et l'identification des enjeux associés en matière d'eaux pluviales. Il permet de mettre au point une stratégie de gestion de ces eaux et de programmer les travaux associés.

En 2020, la commune de Geneston, en lien avec Grand Lieu Communauté, a décidé de s'engager dans une démarche de diagnostic de la situation en matière de gestion des eaux pluviales afin de pouvoir anticiper et mettre en oeuvre des mesures pour lutter contre les potentiels dysfonctionnements.

Cette démarche comprenait deux volets :

- la réalisation d'un Schéma Directeur d'assainissement pluvial
- l'élaboration d'un zonage des eaux pluviales

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Une étude hydraulique sur les réseaux d'eaux pluviales existants a été réalisée et a permis d'identifier les aménagements à mettre en oeuvre pour résoudre les problèmes actuels et futurs sur la commune.

Suite à ces résultats, un planning de travaux a été établi par la municipalité. Des aménagements vont ainsi être effectués à partir de fin 2023 sur les réseaux d'eaux pluviales des secteurs suivants :

- Chemin des Bois
- Chemin de Nantes
- Rue du Bocage
- Avenue de Bretagne
- Lotissement Gattes-Bourses
- Allée des Maisonneuves

Des aménagements sur d'autres secteurs pourraient être réalisés par la suite.

ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

L'objectif du zonage est de réglementer les pratiques en matière d'urbanisme et de gestion des eaux pluviales. Il s'agit d'un document réglementaire qui s'applique à tous les administrés et à tous les projets sur la commune.

Il doit notamment définir :

- des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales.
- des zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, si besoin, le traitement des eaux pluviales lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Ce zonage fera l'objet d'une enquête publique en début d'année 2024 et également d'une délibération du conseil municipal pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme.

Au programme —

DÉCEMBRE : NOËL

13/12 16h30
16/12 10h30

HEURE DU CONTE DE NOËL
L'histoire où vous êtes les héros.
Gratuit. Entrée libre.

LA LISTE AU PÈRE NOËL : "QUELS LIVRES VOULEZ-VOUS POUR 2024 À LA BIBLIOTHÈQUE ? "
Déposez vos suggestions d'acquisitions dans la boîte à idées.

BIBLIOTHÈQUE ACCESSIBLE
Lettre au père Noël en pictogrammes disponible aux horaires d'ouverture.

COLLECTE DE BOÎTES SOLIDAIRES
JUSQU'AU 21/12

En partenariat avec le CCAS de Geneston et la Croix Rouge Française, la bibliothèque est un lieu relais pour les boîtes de Noël solidaires. Plus d'informations sur le site internet.

2024 : THÉMATIQUE ANNUELLE "COMBAT(S)"

02/01 AU 31/01

CÉLÉBRATION DE LA BANDE DESSINÉE
À l'occasion du Festival de la BD d'Angoulême et les 100 ans de l'auteur Franquin (Spirou, Marsupilami, Gaston Lagaffe), la bibliothèque propose des animations autour de la BD : chasse au trésor, pixel art et atelier de création d'une BD.
Détails et inscriptions sur le site internet.

NUITS DE LA LECTURE
LE CORPS - 18 AU 21/01

La bibliothèque propose des animations à l'occasion de la manifestation nationale Les Nuits de la Lecture, organisée par le Ministère de la Culture et le Centre National du Livre du 18 au 21 janvier 2024 sur le thème du corps. Au programme : "twister" avec des personnages de BD, découverte du corps en réalité augmentée, atelier familial "Enigmes à l'intérieur du corps humain" et ateliers "Mon Corps Conscient. Immobile".

Détails et inscriptions sur
geneston.bibenligne.fr

AURÉ...LIT

Un série ado où 5 adolescentes isolées vont créer un club pour briser leur solitude. Une série de cinq tomes (1 tome par jeune femme) très touchante qui plaira aussi au public adulte.

NOUVEAU
ATELIERS REMUE-MÉNINGES

À partir de lectures d'extraits à voix haute, venez évoquer des souvenirs sur un thème différent chaque mois. Faîte travailler votre mémoire en passant un moment convivial.

Rendez-vous le premier mardi de chaque mois à la bibliothèque. Ouvert à tous, gratuit.

09/01 - 06/02
10h à 11h30

SÉANCE
BÉBÉS LECTEURS

Une lecture pour les tous petits de 0 à 3 ans.
Gratuit.

13/01
9h30

Bibliothèque Les Mots passants
1 hameau de la Madeleine 44140 GENESTON
02 40 26 18 83 - bibliotheque@geneston.fr - Site internet : geneston.bibenligne.fr

École Marcel Pagnol —

MISE EN PLACE DU PROJET CIRQUE POUR L'ANNÉE 2023/2024

Une dizaine de séances de plus d'une heure par classe sont prévues d'ici à la fin de l'année.

Les élèves y apprennent différentes activités circassiennes et préparent un véritable spectacle. Un temps fort famille est également prévu courant janvier pour voir les progrès des enfants et intégrer les familles au projet !

En savoir plus :

21.12 2023

SPECTACLE DE NOËL DES ÉCOLES

Samedi 13 janvier –

PORTES OUVERTES DES ÉCOLES DE 10H À 12H

École Marcel Pagnol

Venez découvrir les classes, le mobilier, les locaux de l'école publique et discuter avec les enseignantes présentes, les animateurs des Temps d'Activité Péri-éducatives et de la pause méridienne ainsi que l'association de parents d'élèves.

École Sainte Marie-Madeleine

Venez rencontrer et échanger avec l'équipe de l'école privée ainsi que l'association de parents d'élèves. Vous pourrez également découvrir les classes et les locaux.

FÊTE DE FIN D'ANNÉE DU RELAIS PETITE ENFANCE

La fête de fin d'année du Relais Petite Enfance Intercommunal Pas à Pas se déroulera le 14 décembre à la salle d'activités du Bignon.

Les enfants et les assistantes maternelles qui se sont inscrits pourront assister au spectacle « Au fil du vent ». Ce solo de cirque proposé par la compagnie Erezance vise à présenter un spectacle poétique adapté au plus jeune âge.

École Sainte Marie-Madeleine –

CROSS DU COLLÈGE LAMORICIÈRE

Dans le cadre du lien entre les CM2 et les 6èmes, les CM2 de l'école ont participé le 3 octobre au cross du collège, regroupant les élèves de 5 autres communes : La Chevrolière, St Colomban, la Limouzinière, St Lumine de Coutais, St Philbert de Grand Lieu, sur un parcours entre 1500 et 2000 mètres.

Encouragées par leurs anciens copains de classe, nos équipes masculine de 3 garçons et féminine de 7 filles se sont lancées dans la course, au milieu de plus d'une centaine de coureurs pour chaque catégorie. Félicitations à Thomas qui a réussi à décrocher un podium à la 5ème place !

Un grand bravo à tous les autres coureurs et coureuses qui sont presque tous arrivés dans la première moitié du peloton ! Tout le monde s'est donné jusqu'au bout, dans un esprit Olympique de dépassement de soi et de fairplay !

École Marcel Pagnol —

SEMAINE DE LA MATERNELLE

La semaine de la maternelle a eu lieu du 27 novembre au 1er décembre : c'était encore une occasion d'ouvrir l'école aux parents sur les temps de classe. Les parents des classes maternelles et GS-CP ont pu venir découvrir les apprentissages et mener des vraies séances avec les élèves. Il y a également eu un "café des parents", des temps de jeux de société et de la cuisine proposés le mercredi matin. C'était un nouveau moment propice aux échanges pour les parents et les enseignants.

École Marcel Pagnol —

TEMPS FORT EN FAVEUR DU CLIMAT SCOLAIRE

Ce temps fort sera organisé le mercredi 6 décembre. Au programme : jeux de société et séances d'arts plastiques autour de Noël, en mélangeant les classes bien sûr !

Adome –

SÉJOUR SKI

Les services jeunesses de Geneston, Legé et La Limouzinière proposent un séjour à la neige, dans le village de Gavarnie situé dans le département des Hautes-Pyrénées.

- **le séjour aura lieu du 3 au 9 mars 2024**
- **ouvert aux Genestonnais âgés de 11 ans et plus**
- **l'hébergement se fera à l'hôtel « Les Cimes » à Gavarnie Village, en pension complète.**
- **la station de Gavarnie comprend 25 pistes avec la plus longue piste verte de la chaine des Pyrénées.**

Renseignements et inscription :
02 40 26 17 45 / adome@geneston.fr

École Sainte Marie-Madeleine –

INSCRIPTIONS RENTRÉE 2024

Les inscriptions des enfants nés à partir de 2021 sont ouvertes. L'inscription des enfants nés en 2022 est possible dans la limite des places disponibles.

Le Chef d'établissement M. NOEL, sera disponible sur rendez-vous au 02 40 04 73 55 ou via le site internet, pour vous présenter l'école et sa pédagogie : https://ecolepriveegeneston.fr - onglet « Contacts ».

Toute l'équipe pédagogique, l'Apel et l'Ogec de l'école Ste Marie-Madeleine vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

École Sainte Marie-Madeleine –

« NETTOYONS GENESTON » ET « LAND ART »

Traditionnellement, notre premier samedi sans cartable aborde la sensibilisation à la préservation de la nature et de notre environnement.

Samedi 30 septembre, les enfants de chaque cycle, selon un parcours bien défini, ont arpenté les rues autour de l'école, le parc, les alentours des terrains, les places et le parc du château, débusquant le moindre déchet à éliminer.

Ce fut également l'occasion de porter un regard différent sur la nature, en ramassant quelques-uns de ces éléments pour produire une œuvre d'art éphémère, par équipes.

Merci aux parents qui ont accompagné les enfants tout au long de cette matinée !

VOS ÉVÉNEMENTS 2024

13 Janvier
VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

13 au 23 Mars
PRINTEMPS DES MAR(S)MOTS

23 Mars
MUSICALLY'S CRÉOLE & ZOUK

31 Mars
CHASSE AUX OEUFS

8 Mai
COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Mai
MOIS DU SPORT

AU COURS DU MOIS DE Mai
SEMAINE DE LA MOBILITÉ

25 Mai
PASSAGE DU TOUR DE LOIRE-ATLANTIQUE

15 Juin
FÊTE DE LA MUSIQUE

13 Juillet
FEU D'ARTIFICE

31 Août
ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

FORUM DES ASSOCIATIONS

CINÉMA EN PLEIN AIR

21 Septembre
OPÉRATION "NETTOYONS GENESTON"

19 Octobre
REPAS DES AÎNÉS

9 Novembre
FOIRE DE LA SAINT BRICE

11 Novembre
COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE 14-18

22 au 24 Novembre
SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

27 Novembre & 07 Décembre
COLLECTE DE JOUETS

07 Décembre
1 NAISSANCE, 1 ARBRE

Sensibilisation

DES ATELIERS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE À VÉLO

Dans le cadre de la réalisation du schéma directeur des déplacements doux, la commune a souhaité organiser deux journées de sensibilisation auprès des écoliers de Geneston.

Des ateliers d'éducation routière à vélo sont ainsi prévus le 7 décembre pour quatre classes (CP, CE1, CE2-CM1 et CM1-CM2) de l'école privée Sainte Marie-Madeleine et le 8 décembre pour quatre classes (CP-CE1, CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2) de l'école publique Marcel Pagnol. Ils auront lieu dans la salle du Complexe sportif où une piste de vélo aura été installée pour l'occasion.

Les objectifs sont de sensibiliser les écoliers à la sécurité routière, de les mettre en situation et de leur apprendre les bons gestes.

Pendant une heure trente, chaque classe participera à un atelier, animé par des équipes du département de Loire-Atlantique, qui sera organisé en deux temps. La première partie sera consacrée à la théorie avec la découverte, ou redécouverte pour certains, des panneaux de signalisation. La seconde partie fera place à la pratique avec des tours de vélo sur la piste.

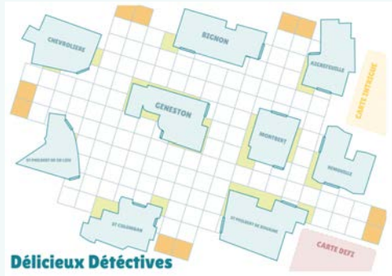

JEU ANTI-GASPI

Le Conseil Municipal Enfants vient de finaliser son jeu "Délicieux détectives" qui permet de sensibiliser les joueurs à différentes thématiques telles que le gaspillage alimentaire, le tri ou encore l'environnement, tout en s'amusant.

L'objectif de ce jeu de plateau est de deviner Qui, Comment et Où a été tué le personnage principal de l'histoire "Détective Carotte". Les personnages sont des aliments (Quentin le raisin, Elodie le brocoli, Maylïe le kiwi...), les armes sont des ustensiles de cuisine (planche à découper en bois, rouleau à pâtisserie, mixeur industriel...) et les lieux sont les restaurants scolaires des communes alentours (Le Bignon, Montbert,...).

Pour récupérer des indices, les joueurs doivent réussir des défis : trouver 3 mots en rapport avec le gaspillage alimentaire, faire deviner le mot "Poubelle" en dessinant ou la phrase "Tri des déchets" en mimant, répondre à la question "Les aliments en conserve ont une durée de conservation limitée ?", compléter le QCM "Quel est le rôle des abeilles dans l'écosystème ?", etc...

Certains Genestonnais ont eu l'occasion de découvrir le jeu durant l'atelier de la Semaine Européenne de la réduction des déchets (SERD) et ont pu y jouer avec leurs enfants.

"Délicieux détectives" sera accessible dans les écoles et à l'Adome.

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre des Accords de Paris de 2015 (COP 21), les États se sont engagés à décarboner leurs activités et développer les énergies renouvelables.
Ces objectifs se sont déclinés localement en France dans chaque intercommunalité à travers des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le PCAET de Grand Lieu Communauté a été adopté le 9 mars 2020. Dans ce dernier, la communauté de communes s'est engagée à multiplier par 3 les énergies renouvelables d'ici 2030.
De plus, la loi d'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables (APER), adoptée en mars 2023, a fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité.

Grand Lieu Communauté

UN SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES (SDE)

Le PCAET de Grand Lieu Communauté prévoit la création d'un Schéma Directeur des Énergies. Cet outil n'est pas obligatoire et chaque ville, intercommunalité ou département peut décider de le mettre en place.

Grand Lieu Communauté crée son Schéma Directeur des Énergies (développement des énergies renouvelables) afin de disposer d'une programmation énergétique à l'échelle de son territoire. Ce SDE a trois objectifs :

- freiner la consommation et améliorer l'efficacité énergétique
- identifier le potentiel de production d'énergie renouvelable
- augmenter l'utilisation d'énergie renouvelable

LES DIFFÉRENTES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Il existe 5 grandes familles d'énergies renouvelables :

- **Énergie éolienne :** l'éolienne transforme la force du vent en électricité. Elle peut être sur terre ou en mer.
- **Énergie solaire :** les panneaux solaires captent la chaleur du soleil pour la convertir en énergie thermique et les panneaux photovoltaïques récupèrent la lumière du soleil pour produire de l'électricité.
- **Énergie hydraulique :** les centrales hydroélectriques transforment la force de l'eau en électricité.
- **Biomasse :** les matières organiques animales ou végétales sont transformées en chaleur ou en électricité grâce à des procédés thermiques (pyrolyse, gazéification) ou biochimiques (méthanisation).
- **Géothermie :** la chaleur terrestre est convertie en énergie électrique ou thermique.

> **7% de l'énergie consommée sur le territoire provient des énergies renouvelables (en 2021)**

Pays de la Loire

IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION COMMUNALES

Dans le cadre de la loi APER, toutes les communes de France doivent proposer des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables. Même si aucun projet de ce type n'est actuellement envisagé pour Geneston, la municipalité a l'obligation d'identifier ces zones.

- Mars à septembre 2023 : mise à disposition par l'État des informations disponibles sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables de chaque commune.
- Octobre à novembre 2023 : identification des zones d'accélération par le conseil municipal et concertation publique des Genestonnais.
- 16 novembre 2023 : délibérations du conseil municipal pour définir les zones d'accélération :
  - des zones pour le potentiel ombrières ont été proposées.
  - aucune zone n'a été proposée pour le potentiel panneaux photovoltaïques au sol et pour le potentiel éolien.
- Décembre 2023 : le Conseil Communautaire de Grand Lieu Communauté donnera un avis sur les zones identifiées par les communes.

- 31 décembre 2023 au plus tard : le zonage sera transmis au référent préfectoral du département. Ce dernier présentera les zones d'accélération lors d'une conférence départementale. Il transmettra également la cartographie des zones d'accélération pour avis au comité régional de l'énergie.
- 2024 : l'avis du comité régional de l'énergie sera transmis au référent préfectoral. Deux cas de figures :
  - les zones d'accélération identifiées au niveau régional sont suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux : la cartographie départementale des zones identifiées sera arrêtée. Les communes pourront bénéficier de certains avantages pour des projets s'implantant sur ces zones (financements, délais d'instruction réduits...).
  - les zones d'accélération ne sont pas suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux : les communes de la région devront identifier des zones d'accélération complémentaires qui seront soumises au comité régional de l'énergie pour un nouvel avis.

L'AIDE AUX PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES (CITEr)

Vous faites partie d'un groupe de citoyens qui souhaite développer une installation d'énergie renouvelable ? Le département de Loire-Atlantique peut vous soutenir financièrement et vous aider à concrétiser votre projet.

Le Département peut vous accorder une subvention de 2000 € par an pendant 3 ans pour monter votre projet. Vous serez également accompagné par le réseau Énergie citoyenne en Pays de la Loire (Récit) qui met à votre disposition son expérience, vous forme et vous met en relation avec d'autres projets similaires.

Plus d'informations : rendez-vous sur la page dédiée du site internet de la Loire-Atlantique.
Contact : Service agriculture, climat, énergie | 02 40 99 14 75 | agri.alim@loire-atlantique.fr

Élections

LES ÉLUS DU TERRITOIRE

En tant que citoyen, vous êtes représenté par des élus qui siègent au sein de différentes instances. Qui sont ces élus ? Quelles sont ces instances ? Comment se déroulent les élections ?

1 LES SÉNATEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Les sénateurs siègent au Sénat et représentent un département. Des élections ont lieu tous les 3 ans pour renouveler la moitié d'entre eux. Les 5 sénateurs de Loire-Atlantique, qui ont été élus par un collège électoral de grands électeurs, sont :

- Karine DANIEL
- Ronan DANTEC
- Laurence GARNIER
- Philippe GROSVALET
- Joël GUERRIAU

2 LA DÉPUTÉE DE NOTRE CIRCONSCRIPTION

Chaque département français est divisé en plusieurs circonscriptions qui sont chacune représentées par un député qui siège à l'Assemblée nationale. Ces députés sont élus par tous les citoyens durant les élections législatives tous les 5 ans.

La Loire-Atlantique comprend 10 circonscriptions et a donc 10 députés au sein de l'Assemblée. Geneston est située dans la 10ème circonscription du département qui est représentée par Sophie ERRANTE.

3 LES CONSEILLERS RÉGIONAUX DE LOIRE-ATLANTIQUE

Toutes les régions disposent d'un conseil régional dont les membres sont élus par les citoyens lors des élections régionales tous les six ans. Un nombre de sièges est attribué à chaque département en fonction de sa population.

93 conseillers composent le conseil de la région Pays de la Loire dont la présidente est Christelle MORANÇAIS. 36 de ces élus représentent la Loire-Atlantique.

Retrouvez la liste de ces conseillers régionaux à l'adresse suivante :

› https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/linstitution/les-elus

4 LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE NOTRE CANTON

Chaque circonscription est composée de cantons qui sont chacun représentés par un binôme mixte de conseillers au sein du conseil départemental. Ce binôme est élu au suffrage universel direct durant les élections départementales tous les 6 ans.

La Loire-Atlantique comprend 31 cantons et a donc 62 conseillers. Le conseil départemental est présidé par Michel MÉNARD.

Geneston est situé dans le canton de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu qui a donc élu deux conseillers départementaux :

- Yannick FÉTIVEAU
- Karine PAVIZA

5 LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE GENESTON

Toutes les communes disposent d'un conseil municipal dont les conseillers sont élus par la population lors des élections municipales tous les 6 ans. Geneston compte 27 conseillers :

- Karine PAVIZA, Maire
- Astrid BLANCHARD, 1re adjointe
- Joël RICHARD, 2e adjoint
- Nathalie LUCAS, 3e adjointe
- Emmanuel CATROUILLET, 4e adjoint
- Brigitte BOUCHEZ, 5e adjointe
- Frédéric GLOTIN, 6e adjoint
- Régine BODEREAU, 7e adjointe
- Christian de FILIPPIS, 8e adjoint
- Edith LEPINOUX
- Marie-Thérèse CORGNIET
- Michel ALUSSON
- Fabienne ROUSSE
- Jean-Yves THOBY
- Sébastien LARBRE
- Anthony MARTEIL
- Sandrine LELIÈVRE
- Mathieu DENIAU
- Nicolas MIGDAL
- Aline BARTEAU
- Matthieu GAUTRET
- Laurent COCHARD
- Etienne LE GOUALLEC
- Michel FRANÇOIS
- Patricia BLANCHET
- Jérôme BOUCHAUD
- Emmanuel DUMONT-WATTRE

Toutou s'apprend

MÉLISSA CHARIER, ÉDUCATRICE CANIN À DOMICILE

Mélissa Charier se déplace sur Geneston et ses alentours pour vous accompagner dans l'éducation de votre chien. Quel que soit l'âge de celui-ci, chiot ou adulte, vous pouvez faire appel à elle. Elle sera là pour vous guider si vous rencontrez des problèmes de comportement, désirez des conseils spécifiques, voulez socialiser votre animal ou tout simplement passer des moments privilégiés avec ce dernier. Des activités canines comme l'agility de loisir, la stimulation olfactive ou des balades éducatives sont également proposées. Mélissa pratique l'éducation positive : le chien doit vous obéir par envie et respect, et non par crainte ou par peur.
Si vous désirez plus d'informations, le premier rendez-vous explicatif est gratuit et sans engagement.

Contact : 06 01 77 29 34 | toutousapprend@gmail.com
Site : www.toutousapprend.fr
Facebook: Toutou s'apprend | Instagram: @toutou_sapprend

JH Automobiles

GARAGE AUTOMOBILE

Après un peu plus de 10 ans en tant que mécanicien, Jonathan Hélias a décidé d'ouvrir son propre garage automobile. Installé dans son garage personnel dans un premier temps, il a intégré les locaux d'Auto Qualité en début d'année. Il effectue tout type de réparations sur toutes marques : entretien courant, freinage, embrayage, distribution, pneus… Il est équipé pour l'entretien des climatisations, le décalaminage moteur et est partenaire Allopneus.

11 rue du Progrès
44140 Geneston
Contact : 09 75 42 38 27
contact@jhautomobiles.fr
Site : jhautomobiles.fr
Facebook : JH Automobiles

PLUS D'INFOS

VOUS VOUS INSTALLEZ À GENESTON ?

Présentez-vous en mairie pour que votre entreprise figure dans l'annuaire sur www.geneston.fr

Nouvelle association

LA MAM AUX GRENOUILLES

La maison d'assistantes maternelles MAM aux Grenouilles, située 3 chemin de la Petite Malnoue à Geneston, a ouvert ses portes le 2 octobre dernier. Elle se compose de 3 assistantes maternelles fortes de leurs expériences professionnelles : Sabrina Pinel, Valérie Allain et Maïwenn Barbe.

La MAM a pour but de faciliter la sociabilisation des enfants en collectivité, toujours dans la bienveillance et le respect de chacun. Des jeux, de la motricité, des échanges avec le RPE, des promenades, des activités diverses et variées (en fonction des saisons, des fêtes de l'année etc…).

La structure est ouverte du lundi au vendredi et peut accueillir 12 enfants. Des places sont disponibles actuellement et pour la rentrée 2024.

› Plus d'informations : 07 61 97 24 59

Wessapoge Poker Geneston

REJOIGNEZ LE CLUB

L'association comprend désormais 17 adeptes qui se réunissent tous les jeudis soirs au sous-sol de la mairie pour disputer le championnat interne dans une ambiance conviviale.

Le président rappelle : "pour adhérer, il est obligatoire d'être majeur. Nous ne jouons pas d'argent, c'est la loi". Le club recherche encore des joueurs. Il ne faut pas hésiter à venir les jeudis soirs ou à les contacter.

› Contacts : 06 18 13 17 34 (Christophe) ou 06 31 10 38 96 (Marie-Noëlle)
maelle.jau@wanadoo.fr

ASSL Football

ACTUALITÉS

L'association sportive propose la soirée "L'ASSL fait du ski !", ouverte à tous, le samedi 16 décembre à la salle des fêtes de Montbert. Le tarif est de 18 €.
› Réservation : lacaf@gmail.com | 06 81 36 52 26

Deux bonnes nouvelles pour le club : l'équipe U15 A monte en D1 et l'équipe U15 B accède à la D4. Bravo à tous les joueurs.

Enfin, la catégorie féminine se développe bien avec 92 licenciées cette année, réparties dans 5 équipes (séniors, U18, U15, U13 et U11).

Amicale Pétanque Genestonnaise
et Le Gardon Genestonnais

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Le Gardon Genestonnais organise son assemblée générale le **dimanche 21 janvier, 10h, Salle de la Charmille.**

L'Amicale de Pétanque Genestonnaise organise son assemblée générale le **vendredi 23 février, 19h30, Petite salle de la Charmille.**

Démarches

CRÉER VOTRE ASSOCIATION

Pour créer, modifier ou dissoudre votre association, gagnez du temps, faites vos démarches en ligne sur service-public.fr.
Les démarches peuvent être faites en 30 minutes, le traitement administratif est accéléré, c'est sécurisé et vous pouvez suivre votre dossier en ligne 24h/24.

› www.demarches.interieur.gouv.fr/associations
› associations.gouv.fr

DÉCEMBRE

du 1er au 21 Collecte de boîtes solidaires*

Aux horaires d'ouverture de la bibliothèque

Organisée par la bibliothèque et le CCAS. Confectionnez votre boîte solidaire et déposez-là à la bibliothèque.

08 Permanence de retrait des paniers garnis*

14h00 à 16h30

Salle du conseil de la Mairie. Venez récupérer votre panier garni.

09 Opération "1 naissance, 1 arbre"*

10h30

Terrain "Les 3 marais" (accès par le complexe sportif). 26 arbres seront plantés par les familles des enfants nés entre le 1er janvier 2022 et le 30 juin 2023.

14 Fête de fin d'année du RPE

10h

Salle d'activités du Bignon. Fête de fin d'année du Relais Petite Enfance Intercommunal Pas à Pas.

15 Feu d'artifice* et animations

À partir de 17h

Parking de la Charmille. Le Père Noël des commerçants.

17h à 18h45

Balade aux lampions dans la commune.

20h

Spectacle pyrotechnique au plan d'eau, offert par la mairie.

21 Spectacle de Noël des écoles*

Les petits Genestonnais sont invités au traditionnel spectacle de Noël offert par la municipalité.
Cette année, les écoliers de maternelle, de CP, CE1 et CE2 assisteront au spectacle "Vive le Père Noël". Les CM1 et CM2 profiteront d'une projection cinéma d'un film surprise.

JANVIER 2024

09 Premier atelier "Remue-Méninges"*

10h

Bibliothèque. Rendez-vous pour le premier atelier "Remue-Méninges" de l'année.

13 Voeux de la municipalité*

18h

Madame le Maire, Karine PAVIZA, et les élus de son conseil municipal présenteront leurs voeux à la population lors d'une cérémonie. Rétrospectives, retours sur les grands projets,… Un moment convivial pour bien commencer l'année 2024, ensemble.

› Grande Charmille, gratuit.

du 18 au 21 Les Nuits de la Lecture*

La bibliothèque propose des animations à l'occasion de la manifestation organisée par le Ministère de la Culture et le Centre National du Livre sur le thème du corps.

FÉVRIER

02 Projection jeunesse surprise*

19h

Bibliothèque. Projection d'un film d'1h40 pour les enfants de 6 ans et plus.

*événements organisés par la Mairie

LISTE MAJORITAIRE « AGIR ENSEMBLE TOUT SIMPLEMENT »

Préparer le futur de Geneston, c'est l'objectif qui anime notre équipe majoritaire ! Et en ce dernier trimestre 2023, nous avons eu l'occasion d'avancer sur de nombreux sujets essentiels à l'avenir de notre belle commune.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué aux réflexions sur la loi APER, loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables. Vos contributions nous ont été précieuses et ont permis d'orienter le vote des élus du groupe afin de refléter aux mieux les envies des Genestonnais et Genestonnaises, sur ce sujet si important pour notre avenir et celle de notre planète !

Dans le même esprit d'actions visant à la transition écologique de nos territoires, nous vous présenterons bientôt les avancées faites par le projet AVELO (visant à développer les mobilités douces et cyclables dans notre quotidien) ainsi que les premières pistes du schéma directeur de déplacement.

Ce sera également l'occasion pour nous de nous entretenir avec les habitants de l'allée des Maisonneuves et de la route de la Grange à l'Abbé sur les travaux à venir dans leurs secteurs afin de les informer au mieux et de les accompagner au cours de cette période.

Toute l'équipe majoritaire vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

LISTE MINORITAIRE « CHANGEONS GENESTON »

En cette fin d'année, nous tenons à revenir sur les préoccupations du moment dont la principale porte sur le projet d'énergies renouvelables.

Dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), l'État a demandé aux communes de définir des zones d'implantation susceptibles de recevoir des projets d'éoliennes, de panneaux photovoltaiques et d'ombrières. La validation par les services de l'État doit se faire le 31 décembre (délai imparti trop court). L'éolien nous semble inadapté pour notre commune à cause de sa superficie et de toutes les nuisances occasionnées pour la population.

Suite à la décision de Grand Lieu Communauté de changer les règles de fonctionnement d'accès aux déchetteries, nous ne pouvons que constater une augmentation des dépôts sauvages. Nous vous avions alertés dans la rubrique réservée aux élus du MAG de décembre 2022.

Le début de l'année 2024 verra l'achèvement des travaux menés pour la restauration du lavoir avenue de la Vendée. Il a presque retrouvé son aspect originel.

Nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de Noël et vous donnons rendez-vous le 13 janvier à 18h pour les voeux du maire.

À chaque parution, en application de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus issus de la majorité (K. Paviza, A. Blanchard, J. Richard, N. Lucas, E. Catrouillet, B. Bouchez, F. Glotin, R. Bodereau, C. de Filippis, E. Lepinoux, M.-T. Corgniet, M. Alusson, F. Rousse, J.-Y. Thoby, S. Larbre, A. Marteil, S. Lelièvre, M. Deniau, N. Migdal, A. Barteau, M. Gautret, L. Cochard, E. Le Gouallec) et de la minorité (M. François, P. Blanchet, J. Bouchaud, E. Dumont-Wattré) sont invités à s'exprimer sur cette page. Retrouvez sur le site www.geneston.fr la composition du conseil municipal et des commissions municipales.

MAIRIE

(37 rue Jean-Baptiste Legeay)

La mairie est ouverte au public :
- **Lundi au vendredi :** 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00
- **Samedi (semaine paire) :** 9h00 à 12h00 (État Civil)
- Fermeture les **mardi et jeudi après-midis**

Tél. : 02 40 26 10 20
N° astreinte : 06 73 39 91 75
(urgences uniquement)

Site : www.geneston.fr
Flashez-moi pour un accès rapide

Application : Geneston
Flashez-moi pour un accès rapide

LES MOTS PASSANTS

(1 hameau de la Madeleine)

- **Mardi** ..... 17h00 à 18h00
- **Mercredi** ..... 10h00 à 12h00*
  ..... 15h00 à 18h00
- **Vendredi** ..... 16h00 à 19h00
- **Samedi** ..... 9h30 à 12h30

Tél. : 02 40 26 18 83
Mail : bibliotheque@geneston.fr

Site : geneston.bibenligne.fr
Flashez-moi pour un accès rapide

* vacances scolaires

NUMÉROS D'URGENCE

- **SAMU** ..... 15 | **POMPIERS** 18
- **GENDARMERIE** 17
- **VIOLENCE FEMME INFO** 3919
- **ENFANCE MALTRAITÉE** 119
- **PHARMACIE DE GARDE** 3237
- **URGENCE ENEDIS** 09 72 67 50 44
- **URGENCE GRDF** 08 00 47 33 33
- **URGENCE SAUR** 02 40 78 99 66
- **NUMÉRO D'URGENCE** (par SMS ou FAX) 114

(pour les personnes sourdes et malentendantes)

ENFANCE

ADOME

Portail familles : geneston.portail-familles.app
Secrétariat Scolaire Enfance Jeunesse
Tél. : 02 40 26 17 45 | **Mail :** adome@geneston.fr

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Accueil sur rendez-vous le vendredi, permanence libre le premier vendredi de chaque mois.
(Pôle Enfance au 3 hameau de la Madeleine)
Tél. : 06 37 02 04 88 | **Mail :** rpe@mairielebignon.fr

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Le mercredi de 9h00 à 12h00 et un samedi sur 2 de 9h30 à 12h00. (Pôle Enfance au 3 hameau de la Madeleine)
Tél. : 06 19 63 14 29 | **Mail :** laep@geneston.fr

DÉCHETS

GRAND LIEU COMMUNAUTÉ
Tél. : 02 51 70 94 39 | **Site :** www.grandlieu.fr
Mail : collectedechets@grandlieu.fr

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS
- Ginette BONNET, née BÉGAUD
- Renée BORDY, née PILLOT
- Jocelyne BRACCO
- Yvonne BRUN, née ASTHASIE
- Joseph LEROY

MARIAGES
- Roxane BOUCHEZ et Jean-Marie LE CERF
- Christelle FORT et Didier FRETEL

PACS
- Justine LE LAGADEC et Jérémy GUILLOU
- Laura THAUVIN et Rudy GIGOUT

NAISSANCES
- Rayan ABDEDAIM
- Alexandre MARTINEAU
- Gabin PETITEAU

Cérémonie des Voeux du maire

2024

SAMEDI 13 JANVIER

18H

LA CHARMILLE

Commune de GENESTON